

DECRET N° 2021/753 DU 28 DEC 2021
portant ratification du Protocole à la Charte Africaine des
Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des
personnes handicapées, adopté le 29 janvier 2018 à Addis-
Abéba.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

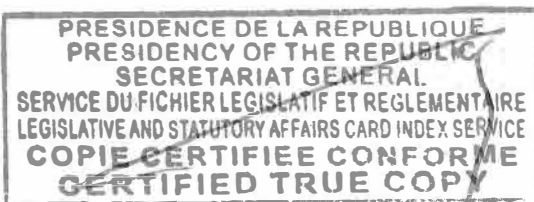
Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2021/020 du 16 décembre 2021 autorisant le Président de la République à ratifier le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des personnes handicapées, adopté le 29 janvier 2018 à Addis-Abéba,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Est ratifié, le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des personnes handicapées, adopté le 29 janvier 2018 à Addis-Abéba.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-



Yaoundé, le 28 DEC 2021

